



Une pierre de plus pour l'édification de la politique de l'eau sur le bassin versant de l'Ardèche : adoption à l'unanimité de la stratégie du SAGE

Ce jeudi 7 février, les représentants des différents acteurs du territoire : élus locaux, collectivités territoriales, organisations socio-professionnelles et associatives, Départements, services de l'Etat et Agence de l'Eau, réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau, ont adopté à l'unanimité le document qui fixe la stratégie du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin versant de l'Ardèche.

Un choix décisif qui donne le cap

Pascal Bonnetain, Président de la Commission Locale de l'Eau :

« Initiée en 2003, cette démarche de SAGE est issue d'une volonté locale forte de se fédérer et d'agir pour préserver l'avenir de l'eau, richesse écologique et économique du territoire ardéchois. La décision unanime prise aujourd'hui montre bien que les différents acteurs continuent d'avancer ensemble dans la même direction.

Elle est aussi le résultat de la qualité du travail d'expertise et de concertation qui est mené depuis 5 ans par le Syndicat Mixte Ardèche Claire, chargée de coordonner la démarche.

Je tiens à souligner l'importance de l'étape qui a été franchie aujourd'hui. Après avoir étudié différents scénarios possibles, les choix que nous avons réalisés au travers de cette stratégie sont fondamentaux : ils fixent les priorités et la direction que prendront nos actions dans les décennies à venir pour assurer la préservation des milieux aquatiques en équilibre avec les usages de l'eau. »

Les grandes lignes de la stratégie du SAGE

Faire face aux situations de manque d'eau :

- en (re)développant une culture méditerranéenne de l'eau, les espèces végétales et animales de nos rivières étant adaptées aux sécheresses naturelles de l'été ;
- en se donnant des objectifs de niveau d'eau en différents points du bassin versant qui soient pertinents et en décidant collectivement des mesures à prendre pour tenir ces objectifs (mesures de long terme et mesures de gestion de crise) ;
- en agissant en priorité sur les territoires en déficit (Beaume Drobie et Auzon Claduègne) pour une gestion de l'eau plus économe et optimisée ;
- en s'appuyant sur les axes Ardèche et Chassezac, qui disposent de ressources stockées mobilisables en été, pour réduire l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

Améliorer la prévention du risque d'inondation :

- en (re)développant la culture et la conscience du risque ;
- en accompagnant la révision des Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) ;
- en préservant les grandes zones d'expansion de crue pour aider la rivière à amortir naturellement la violence des crues ;

Améliorer la qualité de l'eau mais aussi préserver les milieux aquatiques :

- par une lutte ciblée contre les sources de pollution (efforts d'assainissement et traitement des boues d'épuration et matières de vidange) ;

- en préservant des zones indispensables au maintien de la biodiversité (non dégradation de ces zones, entretien de la végétation des berges, restauration de la libre circulation des poissons, ...).

Trouver un nécessaire équilibre avec les usages et activités liées à l'eau :

- par l'organisation et la structuration des activités récréatives afin de limiter leur impact sur les milieux naturels ;
- en utilisant les outils de l'aménagement du territoire.

Se donner les moyens de la réussite du SAGE :

- en améliorant notre expertise, notamment par la mise en place de partenariat avec la recherche scientifique sur des sujets tels que les changements climatiques ;
- en communiquant auprès du public et des acteurs pour retrouver une culture commune de l'eau ;
- en adaptant l'organisation du territoire et en intégrant ses capacités financières.

Les documents complets de la stratégie du SAGE (note et atlas cartographique) seront consultables dès le mois de mars sur le site Internet www.ardeche-eau.fr rubrique Documentation.

Les prochaines étapes : poursuite de la concertation et écriture du SAGE

D'ici la fin de l'année 2008, la stratégie décidée par la Commission Locale de l'Eau sera officiellement présentée au Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. Cette instance est garante de la cohérence des démarches locales avec les orientations de la politique de l'eau au niveau du grand bassin du Rhône, au niveau national et européen.

La concertation et l'information se poursuivront pour présenter cette stratégie et en discuter. Deux rendez-vous majeurs sont prévus au cours de l'été : des réunions d'information en 4 points du territoire du bassin versant et deux journées spectacle-débat à l'occasion de la deuxième consultation du grand public sur la Directive cadre européenne sur l'eau.

Dans le même temps, et sur la base de la stratégie décidée, l'écriture proprement dite du contenu du SAGE va pouvoir commencer.

Prévu pour être finalisé entre 2010 et 2011, le SAGE définira la politique de l'eau sur le territoire pour les 15 ans à venir. Véritable loi locale de l'eau, sa portée réglementaire obligera les décisions de l'Etat et des collectivités à lui être compatibles, notamment en ce qui concerne les décisions d'aménagement du territoire.

Repères :

Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) : outil local de planification et de réglementation. Il définit la politique à mettre en œuvre en termes de gestion de l'eau pour trouver un équilibre durable entre préservation des milieux aquatiques et usages de l'eau.

Territoire : bassin versant de la rivière Ardèche – 158 communes des départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche – 2 430km².

Commission Locale de l'Eau (CLE) : instance de concertation et de décision pour l'élaboration du SAGE. Les différents acteurs du territoire (collectivités, communes, services de l'Etat, Régions, Départements, organisations socio- professionnelles et associatives, ...) y sont représentés.